

FARAMANS

MAIRIE :

Tel. 54 22.87

AGENCE POSTALE :

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Vendredi de 8 h à 12 h, et de 14 h à 16 h, et Samedi de 8 h à 12 h.

Opérations postales et Caisse d'Épargne : de 9 à 12 h, et de 14 à 16 h.

SERVICE DES EAUX :

Mairie de PAJAY - Téléphone (74) 54.26.08

ACTIVITES DIVERSES :

- **Bibliothèque :** Salle de la Mairie tous les quinze jours, le **VENDREDI** de 17 h 30 à 19 h.

- **Club de l'Amitié :** Rencontre et travaux manuels, salle polyvalente, tous les **JEUDIS** à 14 h. 30.

- **Gymnastique d'entretien pour dames :** Tous les **MERCREDIS** à 20 h.

- **Ecole de Foot :** Tous les **Mercredis** de 14 h à 16 h.

- **Cours de formation musicale (District) :** Tous les **MARDIS** à 16 h 45.

MENUISERIE DE BATIMENT

J. LAURIENT

FARAMANS

Téléphone : (74) 20.24.97



Les enfants de l'École

Photo R. DARRÉ

VOIRIE :

Travaux réalisés en 1982

- ELARGISSEMENT de la voie communale N° 7 de l'Agence Postale vers la maison BARLAND.
- REVÊTEMENTS SUPERFICIELS :
 - Voie communale N° 5 de la Combe-Ronjotz (montée supérieure)
 - Voie communale N° 12 du C.D. 166 à la Combe-Ronjotz.
 - Voie communale N° 13 du C.D. 37 au clos du Ronjotz
 - Chemin de GEROLIER.
 - Voie communale dite "Chemin Profond".
 - Place en face de la Cure.
 - Emplots partiel.

Le montant de ces travaux s'élève à 102.975 Francs.

CIMETIERE :

L'agrandissement du cimetière, confié à l'Entreprise MARCHAND de REVEL-TOURDAN est terminé depuis le printemps.

Le coût total des travaux s'est élevé à : 138.784 F.

Le conseil Municipal a décidé d'attribuer les emplacements disponibles comme suit :

- concessions perpétuelles : la totalité des emplacements périphériques soit 82 places.
- concessions trentennaires renouvelables : les quatre allées centrales soit 130 places.

Le prix des places a été fixé comme suit :

- concession perpétuelle : 1.500 F
- concession trentenaire : 400 F

PARKING :

La Commune a acquis de Madame REC, une parcelle de 400 m² en face de l'École.

Le Conseil Municipal a sollicité une subvention départementale pour l'aménagement de ce terrain en parking.

ECOLE :

Depuis deux ans et sur proposition de Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education, le Conseil Municipal demande l'ouverture d'une quatrième classe primaire devenue nécessaire pour alléger la grande classe et la classe enfantine. Malgré la détermination des parents, cette ouverture n'a pu avoir lieu cette année.

Les effectifs s'ajoutant d'année en année, le Conseil Municipal sera conduit à renouveler sa demande pour la rentrée 1983.

Néanmoins l'Assemblée départementale a accordé à la Commune dès cette année une subvention de 16.500 F par

**PARTICULIERS - COMMERÇANTS
ARTISANS - AGRICULTEURS - P.M.E.**
nous sommes là pour vous conseiller
Cabinet G. DEBESSE
Toutes Assurances

8, rue des Cordiers
38260 LA COTE-SAINT-ANDRE - Tél. 20.64.55

mettant de réaliser un montant de travaux T.T.C. de 30.000 F ainsi les travaux suivants ont été réalisés :

- démolition de l'appartement vétuste côté Sud,
- consolidation de la charpente,
- remplacement de deux fenêtres,
- réfection de l'installation électrique,
- raccordement du chauffage sur l'installation existante

ELECTRIFICATION :

Cette année encore, ont été réalisés d'importants travaux de renforcement qui ont concerné :

- Les Marais
- Le Centre du Village,
- Le Guyard,
- Le Darthet

Coût total de ces travaux : 150.000 F. T.T.C.

Le montant de la subvention accordée et le remboursement de la T.V.A. représentent 85 % de ce coût.

TOUS TRAVAUX ROUTIERS
TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT
REVETEMENTS SPECIAUX - TENNIS



**SCREG
RHONE
ALPES**

Agence Grenoble
32, rue de la Paix - 38130 ECHIROLLES
Tel. 05.12.01

REMEMBRAMENT ET RUISSEAU DES EYDOCHES :

Confrontés depuis plusieurs années à l'accroissement du débit des Eydoches, les agriculteurs et le Conseil Municipal avaient choisi de remembrer l'ensemble des terrains traversés par le ruisseau. Ce choix devait permettre de trouver l'emprise nécessaire pour recadrer et modifier le tracé en fonction du débit de crue.

Aujourd'hui la Commission communale de remembrement a terminé ses travaux. Tâche ardue qui a duré plus de deux années et au cours desquelles les membres de la commission, en consacrant beaucoup de leur temps, se sont efforcés de trouver des solutions équilibrées à tous les problèmes.

Dans le même temps le Syndicat d'Aménagement Hydraulique de BIEVRE-VALLOIRE a étudié le tracé du ruisseau en collaboration avec la commission de remembrement.

La prise de possession des nouvelles parcelles devrait intervenir courant 1983. L'Association Foncière créée par Arrêté de Monsieur le Préfet en date du 4 JUN 1982 fera réaliser les travaux connexes que nécessite le nouveau parcellaire (suppression et création de chemins, remise en état des sols, usage de canaux et fossés d'irrigation).

Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique de BIEVRE-VALLOIRE réalisera dans le même temps les travaux d'aménagement du ruisseau des Eydoches.

Ainsi l'étroite collaboration entre le Syndicat d'Aménagement Hydraulique de BIEVRE-VALLOIRE, les agriculteurs, et Conseil Municipal, aura permis de concevoir et réaliser un

aménagement hydraulique des Eydoches capable de supporter les crues décennales.

AMENAGEMENT D'UNE ESPLANADE AUX ABORDS DU PLAN D'EAU :

La Commune disposait de 6 Ha de marais impropre à la culture. En 1978 le District réalisait un plan d'eau de 2 Ha 50 sur une parcelle de 4 Ha. Depuis cet étang a fait le bonheur des pêcheurs par la qualité de son eau et la richesse de sa faune.

Il restait 2 Ha disponibles en bordure du C.D. 37, et depuis 1979 le Conseil Municipal souhaitait aménager cet espace en zone de loisir. Mais en aucun cas la Commune ne pouvait assumer seule la charge financière de cette opération. La création dans le département de l'Isère, en 1980, d'un fond départemental des espaces verts, permettait alors d'obtenir un financement satisfaisant.

Un projet élaboré avec le concours du Comité d'expansion économique de la Rivère reçut l'approbation de l'Assemblée départementale le 27 Janvier 1982.

Les travaux sont actuellement en cours de réalisation, ils comprennent principalement :

- la mise en œuvre des remblais nécessaires à la mise hors d'eau du terrain,
- l'aménagement de parkings
- l'aménagement d'aires de jeu stabilisé (boulé, pétanque)
- la création d'un petit ensemble de jeux pour les enfants (bassin, bac à sable et gradins),
- la plantation d'une grande quantité d'arbres et arbustes,
- l'engazonnement d'une partie du terrain,

Le coût total du projet frais d'étude compris, s'élève à 457.000 Francs financé comme suit :

- Subvention départementale	305.000 F.
- Fond de compensation de la TVA	66.000 F.
- A la charge de la commune	66.000 F.
TOTAL	437.000 F.

Après aménagement, cet espace sera ouvert au public et constituera avec le plan d'eau, un lieu agréable de promenade, de détente et de loisir à proximité du centre du Village.

EN GUISE DE CONCLUSION :

Le recensement de la population réalisé au mois de Mars a permis de dénombrier 614 habitants contre 515 en 1970, soit une augmentation de 19,2 %.

Il s'agit du premier recensement qui montre une expansion démographique depuis 1841. La population était alors de 1067 habitants. Depuis elle n'avait cessé de décroître.

Ainsi la création d'emplois nouveaux, la construction de logements collectifs (H.L.M.) et de maisons individuelles ont eu des effets bénéfiques sur l'évolution démographique de notre commune, mais ont aussi engendré des besoins nouveaux.

Nous nous sommes efforcés (cf réponse sur le plan matériel (classe maternelle, salle polyvalente, électrification, voirie, vestiaire, secrétariat de Mairie...))

Outils au service de tous, ils n'ont de valeur sans une vie de village active fondée sur le respect, le dialogue et la compréhension mutuelle.

Ce qui fait l'essence même de notre commune, c'est la richesse de sa vie associative (coopérative scolaire, club de famille, club sportif, groupe théâtral, concerts, chasse, pêche, aide familiale...) occasion privilégiée de rencontre et d'échange.

Les dévoués responsables et animateurs de ces associations méritent notre reconnaissance et nous souhaitons qu'ils soient toujours plus nombreux à s'occuper de la vie de nos concitoyens.

La qualité de la vie matérielle et morale d'un village est une œuvre collective. C'est la convergence de toutes les bonnes volontés.

Le Maire : Michel GILBERT, et le Conseil Municipal.

LE RIDEAU SE LEVE :

Un peu de vie revient dans le village grâce à l'animation théâtrale. En effet, depuis peu, à FARAMANS, un groupe de théâtre a pris forme et s'est organisé pour donner des représentations. Ce que veulent les jeunes du groupe : se retrouver entre eux, communiquer, apprendre à s'exprimer.

Nous poursuivons tous un même but : donner le maximum de nous-même sur la scène pour créer un contact avec le public. Ce qui est merveilleux c'est de monter petit à petit notre spectacle en faisant vivre le texte. La réaction du public est aussi très importante : c'est sur elle que se jouera l'avenir du groupe.

Qu'il soit divertissement ou message, le théâtre représente une image de notre passé et une critique de la vie quotidienne. C'est pourquoi le théâtre mérite qu'on lui prête attention. Que l'on soit sur "les planches" ou dans la salle, c'est un premier pas vers la découverte et l'extériorisation de sa pensée.

Les jeunes du groupe théâtral ont réussi à concilier la détente avec la culture et chacun fait le maximum, même dans les moments difficiles, pour préserver la bonne entente et la gaieté.

Et cette année le théâtre revient avec déjà ses "anciens", mais aussi de nouveaux adhérents conquis par la fantaisie et l'humour qui règne dans notre groupe.

Si nous espérons, en février prochain, donner deux représentations, nous souhaitons aussi améliorer notre jeu de scène. Le théâtre se caractérise par une évolution constante et si le groupe demande des jeunes pour l'animer, il réclame aussi l'avis de vous, public, pour progresser.

Le Théâtre "à quelque chose à dire", et il a pour cela besoin de nous tous.

Le Groupe Théâtral